



# COMMISSION FORMATION

**JEUDI 8 JUIN 2023 - SALLE DES ACTES, BAT. E15**

PRESENT.E.S : Sébastien Aubineau, Céline Bergeon, Damien Duperré, Hélène Fortin, Ludovic Gausso, Mattéo Madier, Lucie Malbos, Emilie Noirtault, Nicolas Prouteau, Catherine Tréhondat, Emmanuelle Vareille, Siobhan Vicente-Fredefond

EXCUSE.E.S : Isabelle Aabkari, François Dubasque, Chantal Pelhâte, Alexandra Roux, Nicolas Tran

INVITEE : Pascale Larigauderie

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 MAI 2023**

Le compte rendu de la séance du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

**INFORMATIONS GENERALES**

## **1 Retour des emplois du temps**

Les emplois du temps, les plus complets possibles, sont à retourner au service de Gestion des emplois du temps pour le 12 juin pour les licences et pour le 26 juin pour les masters.

## 2 Procédure en cas de fraude aux examens

Le service juridique a mis en place une procédure de reconnaissance des faits en cas de fraude à un examen. Lorsque l'étudiant.e accusé.e de fraude reconnaît les faits cela permet d'accélérer la procédure (Cf. Annexe 1).

Elle est applicable à tout examen, contrôle, devoir rendu...

La procédure ainsi que le PV type seront transmis à tou.te.s les enseignant.e.s.

## 3 Parcoursup

La phase principale d'admission des candidat.e.s est en cours (du 1<sup>er</sup> juin au 7 juillet).

De nombreu.x.ses candidat.e.s ont déjà validé leur formation. Les chiffres provisoires sont consultables en Annexe 2.

La baisse en Sociologie constatée avec le nombre de vœux se confirme à ce stade.

S'ajouteront aux étudiant.e.s de la phase principale celles et ceux de la phase complémentaire (du 15 juin au 12 septembre) et les redoublant.e.s.

Cette année, dès le 30 juin, les candidat.e.s devront classer leurs vœux en attente par ordre de préférence (au lieu du 15 au 18 juillet l'an dernier).

De plus, on donne la possibilité au.à la candidat.e de demander via la plateforme, après la fin de la phase principale et pour la période d'été (du 10 juillet au 19 août), que toute proposition d'admission qu'il.elle recevrait pendant l'été soit automatiquement acceptée.

## 4 Plateforme « Mon Master »

### « Surbooking »

Un courriel informant de la possibilité de « surbooking » a été envoyé le 15 mai dernier.

Pour les formations dont le taux de pression n'est pas très élevé, et qui voudraient s'assurer d'atteindre la capacité d'accueil fixée en se prémunissant contre un trop grand nombre éventuel de désistements, la plateforme Mon Master prévoit la possibilité d'appliquer un taux de surréservation (surbooking) en déterminant des données d'appel supérieures au nombre de places prévues dans la COL :

1/ En rester à la COL telle qu'elle a été fixée.

2.1/ Surbooking de + 20% de la COL pendant 3 jours durant la phase d'admission, puis retour à la COL

2.2/ surbooking de + 50% de la COL pendant 3 jours, puis retour à la COL

3.1/ Surbooking de + 20% de la COL pendant 10 jours, puis retour à la COL

3.2/ surbooking de + 50% de la COL pendant 10 jours, puis retour à la COL.

Le modèle choisi ne sera pas modifié en cours de route.

La demande de surbooking a été faite par le master Mondes médiévaux qui n'atteint pas sa capacité d'accueil ces dernières années.

### Candidatures

A l'exception de celle de Psychologie, toutes les mentions ont reçu plus de candidatures cette année. On peut supposer que la procédure simplifiée (dossier unique pour toutes les candidatures) incite les étudiant.e.s à candidater à plus de parcours.

Lors de la campagne d'inscription, quelques étudiant.e.s ont rencontré des difficultés techniques. Pour 3 candidat.e.s à SHA, le dossier a été perdu alors qu'il a bien été validé (preuves à l'appui). Une autre étudiante a omis de valider sa demande après avoir correctement rempli son dossier et téléchargé toutes les pièces justificatives. Pour ce dernier cas, la Direction du Pilotage de la Formation a conclu que l'erreur ayant été commise par l'étudiante, il n'y avait aucune solution pour une inscription en 2023-24.

#### Echanges :

- Le département de Psychologie informe que des candidat.e.s mentionné.e.s dans le fichier signalant des dossiers qui pouvaient avoir des problèmes de pièces justificatives n'avaient pas candidaté au parcours indiqué. Une dizaine de candidat.e.s étaient concerné.e.s.
- Le département de Psychologie souhaiterait revoir les questionnaires qu'il a ajoutés aux demandes de candidature dans ses parcours. Pour cette année, la présidence a invoqué des délais trop courts et le département n'a pas pu faire tout ce qu'il souhaitait. Il voudrait donc être sûr de pouvoir commencer tôt pour la prochaine campagne.

La question sera posée par les assesseur.e.s.

- Il est demandé pourquoi un classement des candidat.e.s sur liste principale est requis. La tâche s'avère très chronophage.

Le classement dans la COL n'a pas d'importance : le classement peut être simplement par ordre alphabétique ou par année de naissance.

- Il est remarqué que des motifs de non sélection des candidat.e.s qui existaient dans eCandidat tels que « Ne s'est pas présenté à l'audition », « S'est désisté avant l'audition » et « La formation de licence ne correspond pas au master demandé » n'existent pas sur la nouvelle plateforme.

La DPF répond que, compte tenu des délais, pour cette année, le motif "dossier invalide ou incomplet au regard des conditions administratives fixées par l'établissement" pourra être utilisé ; et garde en tête d'ajouter un motif l'année prochaine.

- Les demandes de césure posent problème puisqu'il faut avoir étudié au moins 6 mois à l'UP.

## CERTIFICATION PIX

Intervention de Pascale Larigauderie, représentante de l'UFR SHA à la Commission numérique de l'UP.

La Commission numérique a demandé à ce que la certification soit intégrée dans les MCCC (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences) pour une application à la rentrée 2024 (ce qui implique une intégration dans Ametys d'ici fin 2023). Cela nécessite de transformer les résultats de la certification en note sur 20. Il faudra aussi intégrer cette certification dans l'Approche Par Compétences.

Les résultats à la certification PIX de cette année pour l'UP sont joints en annexe 3. Au total ce sont 16 compétences qui sont testées.

En SHA, 722 candidat.e.s ont obtenu le score moyen de 254/768. C'est le 2<sup>e</sup> plus mauvais score. Ce score ne prend pas en compte les non-certifié.e.s.

85% des candidat.e.s ont été certifié.e.s. Parmi les non-certifié.e.s il y a les étudiant.e.s qui avaient fixé un niveau assez élevé lors des tests de positionnement et qui n'ont pas réussi à l'atteindre le jour de la certification. Il est donc très important d'expliquer aux étudiant.e.s de ne pas viser un niveau trop haut.

Des composantes telles que Droit et Sciences économiques ont déjà mis en place une notation pour inciter les étudiant.e.s à obtenir un bon score. L'UP demande aujourd'hui que toutes les composantes aient la même notification.

La Commission a donc mis en place un barème, à partir des niveaux PIX :

- niveau 1: les premières bases sont là, avec un score de 128.
- niveau 2 : les bases sont acquises, avec un score de 256.
- niveau 3 : « Vous vous en sortez bien seul dans des situations habituelles », avec un score de 384
- niveau 4 : « Vous êtes autonome dans toutes les situations courantes », avec un score de 512
- niveau 5 : « Vous êtes à l'aise avec le numérique », avec un score de 640
- niveau 6 : Très bon niveau de maîtrise, avec un score de 768

La Commission a décidé qu'un score de 336 qui correspond à un niveau 3 pour 14 compétences serait l'équivalent de 10/20.

Une formule a été mise au point à partir d'une courbe accentuée. Le choix de cette courbe a été fait afin d'encourager les étudiant.e.s à viser une note au-dessus de 10.

Un tableau de correspondance des scores PIX et des notes a été élaboré qui sera diffusé aux étudiant.e.s.

Si on convertit les scores obtenus par les étudiant.e.s de SHA cette année, cela donne une majorité d'étudiant.e.s avec une note inférieure à 10/20, seuls 22% avec plus de la moyenne et une note moyenne de 5.69/20.

Aujourd'hui, les non-certifié.e.s ne sont pas compté.e.s dans le score moyen. Avec la notification, une non-certification équivaldra à 0/20. Une session de rattrapage est proposée à celles et ceux qui ne se sont pas présenté.e.s, mais pas à celles et ceux qui ont échoué. Avant le passage à l'APC en contrôle continu intégral, la question de la session de rattrapage se posera.

Il faut inciter dès cette année les étudiant.e.s de L3 à essayer d'obtenir un bon score. La certification est demandée pour certains masters. Les étudiant.e.s de L2 doivent également être informé.e.s que la certification sera notée à partir de l'année 2024-2025.

Il reste un chantier à mener : faire le lien avec l'APC et intégrer la certification dans les maquettes : trouver le numérique qui peut être réparti dans plusieurs UE en L3, attribuer un coefficient, choisir le semestre...

L'UFR a créé un poste de PRCE Géographie/Enseignement numérique. La personne recrutée chapeautera l'enseignement numérique pour toute l'UFR et donnera quelques cours. Elle devrait prendre la responsabilité du PIX en remplacement de Pascale Larigauderie à la rentrée 2024. Une année de tuilage va être faite.

## GESTION ADMINISTRATIVE DES STAGES

Sébastien Aubineau, responsable du service insertion prend la parole.

Cette année, il y a eu des modifications sur l'Offre de Formation et sur la gestion des stages. La nouvelle OF permet aux étudiant.e.s de suivre des stages aux S2 et S3. Seulement une cinquantaine de demandes d'étudiant.e.s de L1 et L2 ont été reçues. Il a dû être rappelé qu'un stage s'effectue en-dehors des heures de cours. Seul un stage de réorientation peut s'effectuer sur des heures d'enseignement, pendant une semaine maximum. Au S2, il y a de plus en plus de demandes pour effectuer le stage en juillet et août. Cette période ne permet pas d'accompagnement par le.tut.eur.rice. Cela s'apparente alors à du travail déguisé qui n'est pas toujours gratifié. Il est important que l'enseignant.e référent.e puisse assurer un suivi en cas de difficulté de l'étudiant.e, surtout pendant la période de fermeture estivale de l'UP.

En 2<sup>e</sup> année de master, un stage doit se terminer au plus tard le 31 août puisque l'année universitaire se termine à cette date. Une prolongation est possible en septembre si la soutenance se fait en septembre. Les équipes pédagogiques sont priées d'informer le service insertion de ces cas.

Cette année, la signature numérique a été testée pour certaines conventions. Ce test n'a pas été concluant. Les adresses mail renseignées sur les conventions ne sont pas toujours les adresses personnelles des personnes signataires, parfois il s'agit d'adresses fonctionnelles. Cette procédure va être retravaillée puisqu'elle intéresse l'UP.

La signature électronique et la signature manuscrite sur papier sont les seules admissibles. Une signature scannée et collée sur un document PDF n'a aucune valeur légale. Les conventions seront donc toutes imprimées pour être signées à partir de la rentrée.

## POINT SCOLARITE

### 1 Bilan des examens de 1<sup>ère</sup> session

Quelques enseignant.e.s ont remis des notes de contrôle continu et d'examens terminaux hors délai. Il s'agit toujours des mêmes enseignant.e.s. Il est inadmissible pour le service scolarité de recevoir une note de contrôle continu 48h avant les délibérations.

Ces remises de notes hors délai n'ont pas laissé le temps aux gestionnaires de vérifier les procès-verbaux. Il y a donc encore aujourd'hui des modifications de notes et des notes

manquantes alors que la 2<sup>nde</sup> session débute lundi 12 juin. Certaines notes ont changé la moyenne des étudiant.e.s et il a donc fallu refaire des délibérations. Les quitus ne sont pas toujours bien gérés. Les étudiant.e.s doivent être bien informé.e.s qu'il n'y a pas de rattrapage pour les contrôles continus intégraux.

## 2 2<sup>nde</sup> session

Il n'y a pas d'inscriptions à la 2<sup>nde</sup> session, le calendrier des épreuves a donc été fait en fonction des inscriptions pédagogiques. Il y a généralement peu d'étudiant.e.s en L1 et L3. Les étudiant.e.s bénéficiant d'un CAE (Contrat d'Aménagement d'Etudes) sont contacté.e.s pour savoir s'ils.elles repasseront des épreuves.

Le calendrier des jurys de délibérations sera envoyé ce vendredi. La date limite annoncée sur le calendrier pédagogique de l'UP pour la diplomation en licence est mardi 4 juillet (ce sera le matin pour éviter le chevauchement avec la dernière Commission Formation).

En 2<sup>e</sup> année de master, les soutenances sont possibles jusqu'à fin septembre sous forme dérogatoire. Il faut en informer les assesseur.e.s et la responsable de la scolarité.

## 3 Semaine de rentrée

Un calendrier pédagogique 2023-24 spécifique à l'UFR a été voté en Conseil d'UFR le 2 mars 2023.

Les réunions de rentrée auront lieu la semaine du 4 septembre avec les réunions du disciplinaire en début de semaine et les autres réunions en fin de semaine. Le calendrier sera envoyé aux départements de formation la semaine prochaine avec un retour demandé pour le 23 juin. Les étudiant.e.s néo-entrant.e.s doivent avoir les dates des réunions au moment de leur inscription à partir du 5 juillet (fin des inscriptions le 29/09).

Les cours débuteront le lundi 11 septembre pour toutes les formations de l'UFR.

## QUESTIONS DIVERSES

- Les élus étudiants demandent pourquoi l'examen de l'UE6 du département d'Histoire est un examen terminal et sur papier. Dans les autres formations, il s'agit d'un contrôle continu intégral.

Il est répondu que le département d'Histoire a choisi de garder une épreuve terminale pour qu'il y ait une session de rattrapage et que les étudiant.e.s ayant eu une mauvaise note ou une absence injustifiée aient donc une 2<sup>nde</sup> chance. L'épreuve a lieu sur papier car aucune salle informatique n'est assez grande pour accueillir la promotion entière. L'épreuve de 2<sup>nde</sup> session est également sur papier par équité avec la 1<sup>ère</sup> session.

Un élu répond que la même épreuve étant proposée aux étudiant.e.s bénéficiant d'un CAE qui composent sur un ordinateur, celle-ci s'avère beaucoup plus facile pour ces dernier.e.s (ex. d'épreuve : décrire comment faire la mise en forme).

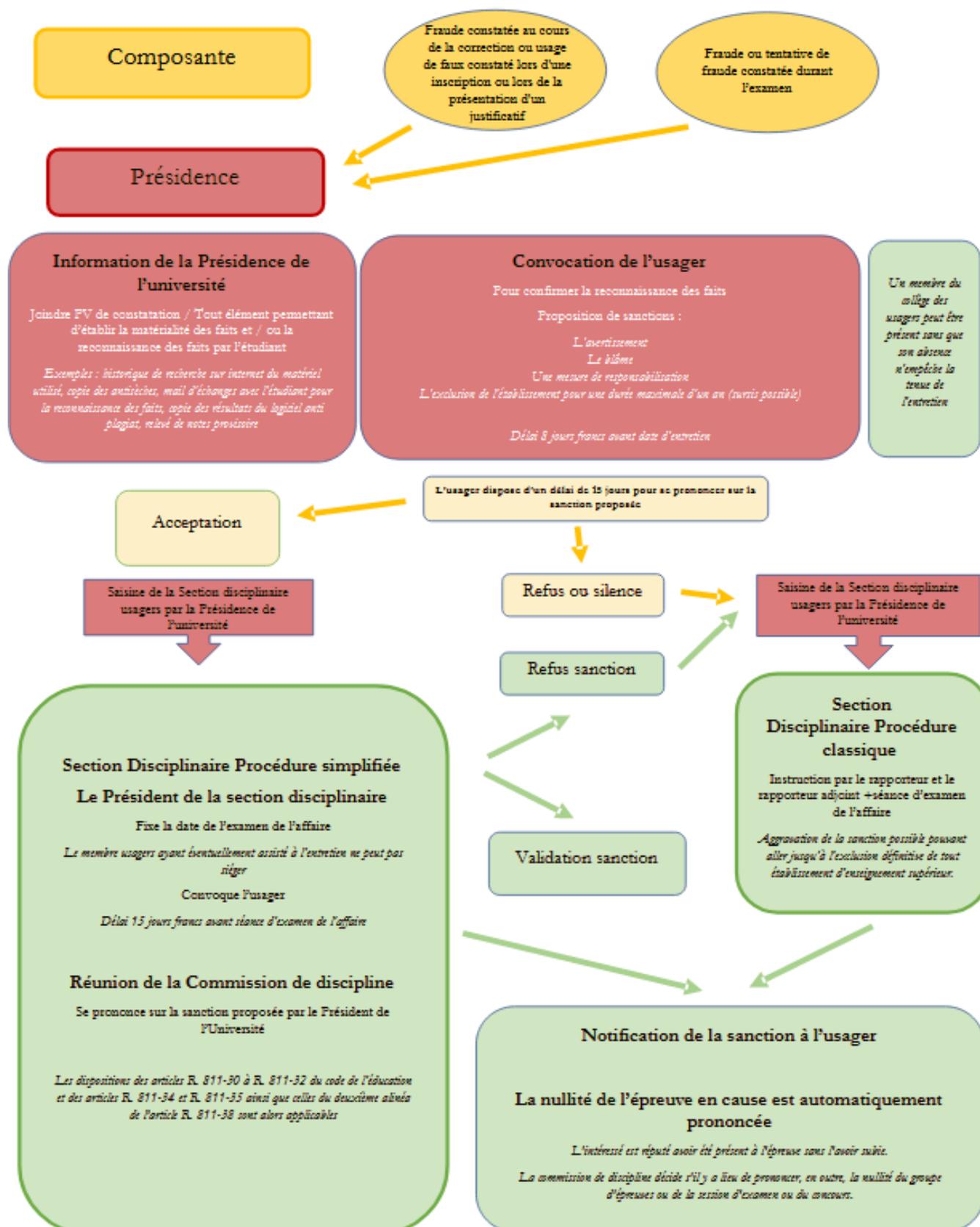
Les chargé.e.s de cours de cet UE seront alerté.e.s sur ce point.

- Le département de Sociologie signale qu'il rencontre des difficultés pour établir les Emplois Du Temps. Suite aux problèmes de recrutement, les chargé.e.s des EDT partent du principe que certains TD ne pourront pas être ouverts. La direction de l'UFR en sera avertie.

Le département d'Histoire rencontre aussi des problèmes pour établir les EDT avec un manque de postes d'ATER et des décharges pour des enseignant.e.s titulaires.

## ANNEXE 1

## Section Disciplinaire – Procédure de reconnaissance des faits



## ANNEXE 2

**CHIFFRES PROVISOIRES PARCOURSUP (au 07/06/2023)**

Libellé formation affectation	Places	Candidats classés	Acceptations définitives	Acceptations non définitives	Admission en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
Double licence - Philosophie / Droit	30	273	<b>11</b>	14	6	69	66
Licence - Géographie et aménagement	102	281	<b>24</b>	32	0	0	225
Licence - Histoire	250	1148	<b>121</b>	106	2	1	919
Licence - Histoire de l'art et archéologie	150	846	<b>87</b>	73	0	1	686
Licence - Philosophie	60	328	<b>21</b>	22	0	0	285
Licence - Psychologie	540	4563	<b>278</b>	192	29	1933	855
Licence - Sociologie	270	1134	<b>71</b>	132	0	0	930

N.B. : Acceptations non définitives : le.la candidat.e accepte mais en attendant de voir si un autre vœu ne serait pas accepté par la suite

## ANNEXE 3 Certification PIX

## Résultats - sessions 2022 - 2023

	nb candidats	score moyen sur 768	% de certifié
SHA	722	254	85%
L&L	233	279	91%
Droit	348	336	96%
Sc. Eco	52	301	94%
SFA	558	309	96%
IRIAF	34	225	91%
IAE	150	266	94%
FSS	224	290	88%
Med. & Pharma	132	302	99%
<b>Total</b>	<b>2453</b>	<b>288</b>	<b>92%</b>

Mission de la commission de numérique

Proposer une utilisation harmonisée de la certification PIX dans les modalités de contrôle de L3. Ce process sera commun à toutes les formations de L3 concernées par la certification PIX.

- Bilan
  - Plus de 2400 candidats
  - 85-90% de étudiants de L3
  - 90% de candidats certifiés.
  - Score moyen de 300 / 768 pts
- Prévision 2023-2024
  - Autour de 2700 étudiants.
- MCCC
  - Des formes hétérogènes
  - La question du quitus
  - Harmonisation nécessaire.